



Camp de jour



Code de vie

Ce code de vie est un guide qui s'adresse aux enfants, aux parents, aux animateurs et animatrices, au coordonnateur ou à la coordonnatrice ainsi qu'à la direction.

Son objectif principal est d'assurer le plein épanouissement personnel et social de l'enfant. Il établit clairement les principes et règlements fondamentaux qui reflètent les valeurs du camp de jour et favorisent un engagement ainsi qu'un comportement respectueux entre tous, afin que chacun puisse vivre une expérience harmonieuse et sécuritaire.

En tant que participant(e) au camp de jour, je m'engage à :

- M'amuser et adopter une attitude positive
- Respecter les autres enfants, les animateurs et animatrices, les consignes ainsi que toutes les personnes qui visitent le camp (parents, invités, etc.)
- Aider les autres, les encourager et faire preuve d'un bon esprit d'équipe
- Participer à toutes les activités prévues à l'horaire de la journée, même si certaines m'intéressent moins
- M'adresser à un animateur ou une animatrice en cas de conflit ou de problème avec un autre enfant
- Prendre soin du matériel, des locaux et des installations extérieures
- Ramasser et ranger mes jeux, ma collation, mon dîner et mes déchets
- Respecter les limites du terrain désigné par les animateurs (ex. : patinoire, clôture du parc, zones déterminées à la plage)

Comportements inadmissibles au camp de jour

Les comportements suivants ne sont pas tolérés :

- Tout comportement ou geste à caractère violent
- Les bousculades, batailles ou actes d'intimidation
- Les paroles ou gestes irrespectueux

3, rue de l'église, Longue-Rive, Québec G0T 1Z0
Téléphone : 418-231-2344 Télécopieur : 418-231-2577



Camp de jour



- Le refus d'écouter ou de respecter les consignes du personnel
 - Le lancement de projectiles (cailloux, branches, pierres, sable, etc.)
-

Collaboration des parents

Bien que certains enfants puissent vivre des défis particuliers liés au comportement, le code de vie s'applique à tous les participants. Il est essentiel de déclarer toute particularité concernant le comportement de votre enfant et de partager vos stratégies ou conseils, afin de permettre aux animateurs d'intervenir de façon adéquate.

La collaboration des parents est essentielle en tout temps.

Mesures disciplinaires

Les animateurs ou le coordonnateur interviennent auprès des enfants dès qu'une situation le nécessite. Un enfant peut donc recevoir des avertissements sans qu'une sanction soit appliquée immédiatement.

Habituellement, les sanctions sont appliquées de façon graduelle et les parents sont informés à cette étape. Toutefois, selon la gravité des gestes posés, il est possible de passer directement à une sanction plus sévère, sans gradation préalable.

En cas de comportement mettant en danger la sécurité de l'enfant, des autres enfants ou du personnel, les parents seront contactés immédiatement. La municipalité se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat de l'enfant.

Je reconnais avoir pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'enfant : _____

Signature des parents : _____

Signature du tuteur : _____ Date : _____